

**DECLARATION RELATIVE
A LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU PARTENARIAT
POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)**

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats Membres de l'Union Africaine réunis lors de la 2^{ème} Session Ordinaire de notre Assemblée, à Maputo, Mozambique du 10 au 12 juillet 2003 ;

Rappelant notre décision relative à la Nouvelle Initiative Africaine, actuellement le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, lors de la 37^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine en juillet 2001 à Lusaka, Zambie [AHG/Decl.1 (XXXVII)] à laquelle nous avons adopté le cadre stratégique de politique et la nouvelle vision pour le Renouveau et le développement de l'Afrique ;

Rappelant en outre notre décision relative à la mise en œuvre *du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique* [NEPAD] prise lors de la Session inaugurale de l'Assemblée de l'Union Africaine à Durban, en République Sud-africaine, du 8 au 10 juillet 2002 [Assemblée/AU/Decl. 1(1)] donnant mandat au Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Chargé de la Mise en Œuvre du NEPAD [HSGIC] et de ses structures d'appui pour s'assurer de la mise en œuvre du Plan d'Action Initial du NEPAD ;

Réitérant notre engagement aux principes et objectifs définis dans l'Acte Constitutif de l'Union Africaine, et notre conviction commune que la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, la stabilité politique et sociale ainsi que des politiques économiques efficace sont les conditions essentielles à un développement socio-économique durable sur le continent ;

Soulignant de nouveau notre détermination commune à éradiquer la pauvreté, faire face au sous-développement et à arrêter le processus de marginalisation du continent africain ;

Notant en outre le fait que les problèmes et les défis ayant justifié l'élaboration du NEPAD en tant que programme de développement socio-économique de l'Union Africaine en vue de la réhabilitation et du renouveau du continent africain demeurent ;

Prenant acte avec appréciation du Rapport d'Activités qui nous a été soumis par le Président du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement Chargé de la Mise en Œuvre du NEPAD, Son Excellence le Président Olusegun Obasanjo, de la République Fédérale du Nigeria, faisant état de l'évolution des programmes et activités du NEPAD depuis notre dernière réunion en juillet 2002 à Durban en République Sud-Africaine ;

Prenant également acte du progrès réalisé dans le domaine de l'agriculture particulièrement dans l'élaboration détaillée et l'évaluation des coûts, par pays et par région, de projets agricoles spécifiques dans le cadre du Programme Détaillé du Développement Agricole pour l'Afrique (PDDAA), ainsi que de la mise en œuvre des projets hautement prioritaires dans les domaines des infrastructures, de l'énergie, du transport, de l'hydraulique et de l'assainissement et de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), qui ont été identifiés dans le contexte du Plan d'Action à court terme du NEPAD en matière d'infrastructure, ainsi que des progrès réalisés dans la formulation du Plan d'Action à moyen et à long terme ;

Reconnaissant l'engagement politique de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement, en créant les conditions favorables à un développement durable et à la mise en œuvre des programmes du NEPAD, et tenant compte du rôle crucial joué par le HSGIC et ses organes d'appui dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD ;

Reconnaissant le fait que l'objectif essentiel du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) est de faire adopter des politiques, des normes et des pratiques menant à la stabilité politique, à une croissance économique rapide, à un développement durable et à l'accélération de l'intégration régionale et continentale ;

Considérant la nécessité de l'intégration formelle du NEPAD dans les structures et les processus de l'Union Africaine et de maintenir l'élan, l'intérêt, le soutien et la solidarité suscités par le NEPAD ;

Notant avec appréciation le soutien résolu de la communauté internationale, particulièrement dans la Déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/RES/57/2) et la Résolution du NEPAD (A/RES/57/7) affirmant le soutien du système des Nations Unies à la mise en œuvre du NEPAD et recommandant qu'il serve de cadre d'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique, y compris le système des Nations Unies ;

Accueillant la Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies relative au "renforcement des Nations Unies: l'Agenda pour le changement" [RES/A/57/300] dans laquelle l'Assemblée a entériné la décision du Secrétaire Général de créer le bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique (OSSA) chargé de la coordination du soutien des Nations Unies à l'Afrique, de conduire l'élaboration des rapports relatifs à l'Afrique et de coordonner l'ensemble de l'action de plaidoyer en faveur du NEPAD ;

Notant avec satisfaction la poursuite des travaux au niveau des 5 secteurs des agences du système des Nations Unies pour la réalisation de l'interaction, de la collaboration et de la coopération redynamisées avec l'Afrique à savoir: le développement des infrastructures (eau et hygiène, énergie, transport et NTIC); gouvernance, Paix et sécurité ; agriculture, commerce et accès aux marchés ; environnement, population et urbanisation ; développement des ressources humaines, emploi et VIH/SIDA ;

Appréciant en outre le soutien constant de la part de la communauté internationale ainsi que la poursuite de l'engagement et du dialogue entre les leaders d'Afrique et le groupe des huit pays les plus industrialisés (G8) au cours du récent Sommet tenu du 1^{er} au 3 juin 2003 à Evian, en France où ont été passés en revue la mise en œuvre du NEPAD ainsi que le plan d'action du G8 pour l'Afrique, et où, entre autres, les questions relatives aux échanges internationaux et à l'allègement de la dette des pays africains ont été soulignées ;

Notant avec encouragement l'établissement des liens entre le NEPAD, au nom de l'Union Africaine, et d'autres partenaires initiatives et organisation telles que l'Union Européenne, les pays nordiques, la conférence internationale de Tokyo sur développement de l'Afrique (TICAD), l'association des Nations du Sud-Est asiatique (ASEAN), la communauté économique de la cône australe [MERCOSUR] entre autres ;

Réitérant le caractère à long terme du Programme du NEPAD et notre détermination d'utiliser toutes les ressources disponibles pour assurer le succès de la réalisation du processus du NEPAD à l'échelle du continent africain et au plan international ainsi que le maintien du leadership et du rôle de coordination dévolu au HSGIC, en sa qualité de sous-comité de notre Assemblée, chargé de la mise en œuvre du NEPAD ;

Reconnaissant la nécessité d'assurer un financement durable des programmes du NEPAD ;

Rapport d'Activités

1. **ENTERINONS** le Rapport d'activités et **FELICITONS** le HSGIC et ses organes d'appui pour leur rôle catalyseur et de coordination ayant favorisé la mise en œuvre des programmes et projets prioritaires au niveau de l'ensemble des régions d'Afrique et particulièrement par le biais de la coopération et de la collaboration avec les Communautés Economiques Régionales (CER) ;

Mécanisme Africain d'Evaluation des Pairs (MAEP)

2. **APPRECIATIONS** les progrès accomplis en ce qui concerne le MAEP et l'adhésion d'un certain nombre d'Etats membres de l'Union africaine au Mécanisme et la nomination du groupe d'éminentes personnalités et **ENCOURAGEONS** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au MAEP ;

Mise en oeuvre des Programmes

3. **LANÇONS UN APPEL** pour la mise en oeuvre des programmes dans chacun des domaines prioritaires, tels que les infrastructures et l'agriculture dans les pays et les régions par le biais des CER, et pour l'appui au développement et le renforcement de la mise en oeuvre de ces programmes de même que sur la poursuite de l'exercice de promotion du NEPAD au niveau de toutes les couches de la société, les jeunes, les femmes, le secteur privé en particulièrement et la société civile en général ;
4. **RECONNAISSONS** le lien entre les activités du Comité des ministres africains de la fonction publique et les activités programmatiques et dynamiques du NEPAD, l'incorporation de leurs activités en tant qu'élément important dans le programme global de l'Union africaine ;
5. **EXHORTONS** les Etats membres et les CER à promouvoir et à mettre en oeuvre ces programmes et projets prioritaires ainsi que l'élaboration détaillée et l'évaluation des coûts des Plans d'Action en matière de Santé, d'Education, de Culture, des Sciences et Technologies, d'Environnement et de Tourisme ;
6. **DECIDONS** de la poursuite de la mise en oeuvre de l'ensemble des programmes et initiatives sectoriels et connexes du NEPAD par le biais du mécanisme du HSGIC du NEPAD et de ses organes d'appui ;
7. **ENCOURAGEONS** le Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la Mise en Oeuvre du NEPAD à rechercher les mécanismes adéquats pour un financement durable des programmes du NEPAD, y compris la création d'un fonds spécial ;

Intégration du NEPAD au sein de l'UNION AFRICAINE

8. **DONNONS MANDAT** aux chefs d'Etat et de Gouvernement du comité chargé de la Mise en Oeuvre du NEPAD soutenu par le comité de Pilotage et le Secrétariat du NEPAD, à poursuivre l'exercice essentiel à la mise en oeuvre des programmes du NEPAD ;
9. **DONNONS MANDAT** au Président de la Commission de l'Union Africaine, en consultation avec le Président du HSGIC, de mettre en application, avec éventuellement la souplesse qui sera nécessaire, les mesures suivantes ;
- (i) Etablir des relations adéquates entre le Comité de Pilotage du NEPAD et les organes appropriés de l'Union Africaine y compris le Comité des Représentants Permanents et du Conseil Exécutif ;
 - (ii) Conclure un accord de siège temporaire avec le Gouvernement de la République Sud-africaine afin d'accorder le statut juridique au Secrétariat du NEPAD en tant que bureau hors siège de l'UA durant la période transitoire de trois (3) ans à compter de juillet 2003, jusqu'à ce que les structures pertinentes de l'Union Africaine deviennent pleinement opérationnelles, la première échéance étant celle qui doit être prise en compte ;

- (iii) Etablir des relations de travail formelles entre la Commission de l'UA et le Secrétariat du NEPAD particulièrement en matière de coordination et d'harmonisation des programmes ;
- (iv) Harmoniser et équilibrer les conditions de service, les réglementations de recrutement ainsi que la responsabilité de rendre compte aux instances de la Commission de l'UA ; et
- (v) Développer un mécanisme de financement durable à l'issue de l'intégration complète au sein des structures et du processus de l'UA.

10. DONNONS MANDAT au Président de la Commission de l'Union Africaine, *avec l'accord du Président du HSGIC* de nommer le Directeur Exécutif du Secrétariat du NEPAD durant la période de transition;

11. ENCOURAGEONS les contributions volontaires de la part de tous les Etats membres de l'Union Africaine au budget de fonctionnement du NEPAD et de ses structures au cours de la période *transitoire*;

Soutien International

12. LANÇONS UN APPEL à la communauté internationale à poursuivre son soutien accru à la mise en oeuvre du NEPAD, et au HSGIC à intensifier ses efforts pour un engagement des partenaires des pays développés et en développement, en faveur du développement de l'Afrique.

2003

Declaration on the Implementation of the New Partnership for Africa's Development (NEPAD)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/334>

Downloaded from African Union Common Repository